

Délibération du bureau prise par délégation

du 26 février 2018

n°2

page 1/2

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (0)

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) - Aménagement de la tranche n°2 du parc René MONORY

La communauté d'agglomération a initié en 2006 une zone d'activités économiques à Châtellerault, sur le site de "Valette", qui s'est par la suite dénommée Parc d'activités René MONORY en 2009. Cet ensemble porte sur 38 hectares. La Société d'Équipement du Poitou (S.E.P.) a été chargée de cet aménagement par un mandat de travaux.

Une première tranche a été réalisée sur 21 hectares, aménagée sur 3 îlots totalisant 8,3 ha cessibles (restent 2,3 ha sur un autre îlot non aménagé), permettant l'implantation d'entreprises (MECAFI, pôle formation de Renault), de Pôle Emploi, de la pépinière d'entreprises avec ses ateliers, et du Groupement Local d'Employeurs (G.L.E.). Le coût d'opération s'est élevé à 2 473 000 € H.T. environ.

Aujourd'hui, pour poursuivre le développement du parc d'activités sur la partie ouest du site, située côté A10, il est nécessaire d'entreprendre la tranche 2 sur 17 hectares. Le coût d'opération est estimé à 2 700 000 € H.T. pour les travaux, soit 2 966 087 € H.T. tous frais compris, dont la maîtrise d'oeuvre.

Pour financer cette dépense, la communauté d'agglomération sollicite auprès de l'État la mobilisation de crédits au titre de la D.E.T.R., Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, selon le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes	
Travaux	2 700 000 €	D.E.T.R.	300 000 €
Maîtrise d'oeuvre, frais et honoraires divers	266 087 €	Auto financement	2 666 087 €
TOTAL	2 966 087 €	TOTAL	2 966 087 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 26 février 2018

n°2

page 2/2

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2334-32 et suivants,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, définissant en leur article n° 3 sa compétence en matière de développement économique.

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT le positionnement stratégique du parc d'activités économiques René MONORY et la nécessité de lui donner une extension pour optimiser l'accueil des entreprises, sur ce pôle à vocation industrielle,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le plan de financement de cette opération, figurant ci-dessus,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toute pièce utile à cet objet, en sollicitant l'octroi par l'État d'une dotation D.E.T.R. pour cette opération.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 28/02/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER